

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant <b>ISABELLE BREAU</b>		Date d'inspection <b>Le 17 février 2026</b>	
Nom de l'établissement <b>Garderie chez Isa</b>		Numéro de permis <b>2015788</b>	
Adresse <b>Dieppe NB</b>		Numéro de téléphone <b>(506) 386-7197</b>	
Type de permis <b>Garderie éducative en milieu familial</b>	Nombre maximal d'enfants <b>6</b>	Âges des enfants <b>NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE</b>	
Personnel SGE <b>Veronique Berube</b>	Titre du poste <b>Mentor en assurance de la qualité</b>		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

### Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux en après-midi afin d'effectuer une inspection de surveillance. Le ratio fut respecté pendant l'inspection.

Le Mentore en Assurance de la Qualité a vérifié les éléments suivants :

- La routine quotidienne
- L'orientation des enfants
- Le lieu d'exploitation
- L'aire de repos
- La sécurité

Une discussion a eu lieu avec l'exploitante concernant les éléments de désignation. Le plan d'amélioration de la qualité est à jour et l'exploitante confirme avoir complété les 10 heures requises de perfectionnement professionnel pour l'année de renouvellement.

Au moment de l'arrivé de la Mentore en Assurance de la Qualité, l'exploitante l'informe qu'elle n'a plus de feuille de présence d'imprimé. Une feuille de présence fut imprimée et l'arrivé des enfants fut inscrit sur le registre de présence pendant que l'inspectrice est encore sur les lieux.

La Mentore en Assurance de la Qualité a observé les enfants qui ne faisaient pas la sieste jouée dans l'aire de jeu intérieur pendant que certains enfants faisaient une sieste. Une fois les enfants réveillés, ils ont fait des dessins sur des tableaux effaçables et ensuite transitionné pour manger la collation de l'après-midi. Des interactions positives ont été observées entre l'exploitante et les enfants.

original signé par  
**Veronique Berube**

Signature Personnel, Service de garderie éducative

**Le 17 février 2026**

Date

original signé par  
Isabelle Breau

Le 17 février 2026

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

---

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*